

“Je dissous tout de suite” : Emmanuel Macron menace les députés en cas de motion de censure sur la réforme des retraites

Article rédigé par *Valeurs actuelles*, le 01 octobre 2022

Source [Valeurs actuelles] : Le président de la République a été très clair sur le projet de loi porté par son gouvernement et les conséquences qui découleraient d'une opposition excessive.

Mercredi 28 septembre, plusieurs ministres se sont réunis autour d'Emmanuel Macron pour travailler sur le sujet brûlant de la réforme des retraites. [BFMTV](#) rapporte qu'à l'issue de cette réunion, le président de la République a annoncé que le projet de loi ne devrait être débattu qu'à partir du début de l'année prochaine. Sur le fond, le chef de l'Etat a réaffirmé vouloir porter l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans d'ici cinq ans, et 65 ans d'ici 2031. Des conditions qui, malgré la prise en compte des carrières longues et de la pénibilité, sont loin de convenir à de nombreux députés au sein de l'hémicycle. Mais Emmanuel Macron a tenu à être clair sur les conséquences d'un éventuel fiasco lors des débats. « *S'il y a une motion de censure qui est votée, je dissous tout de suite* » l'Assemblée nationale, a-t-il martelé, cité par la chaîne.

Le doute du 49.3

Un risque que pourraient tout de même prendre les députés de la Nupes ou du Rassemblement national en cas de passage en force du texte par le biais du 49.3. Mais pour qu'une motion de censure soit adoptée, il faudrait qu'au moins 289 parlementaires votent en ce sens, soit la totalité des députés de la Nupes, ainsi que les élus du RN et des Républicains dans une certaine mesure. Un scénario qui paraît peu probable, mais le projet de loi sur la réforme des retraites risque bel et bien d'être agité.

Retrouver l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)

01/10/2022 01:00